

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

PROJET DE DELIBERATION

---

Séance du 26 septembre 2024

DCM N° 24-09-26-13

**Objet : Attribution de subventions aux associations socioéducatives.**

La Ville de Metz soutient les associations socioéducatives du territoire, en leur attribuant des subventions permettant d'assurer leur fonctionnement, de mettre en œuvre leurs actions, mais aussi d'investir dans des biens ou des travaux contribuant à la qualité de leurs interventions, à la sécurité des publics, et au confort des usagers.

A cet égard, le centre socioculturel de Metz-Queuleu est accompagné dans son opération de rénovation de son bâtiment. Il est proposé la prise en charge des dépenses suivantes pour un montant total de 21 462 € :

- Remplacement chaudière : 15 530 €
- Etude PMR : 2 406 €
- Remise aux normes électriques : 3 526 €

Par ailleurs, l'association Kaïros, centre social de Bellecroix, sollicite la collectivité pour une aide dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule 9 places, destiné au transport des enfants. Il est proposé une participation de la Ville de Metz à hauteur de 5 600 € pour un plan de financement établi à 28 000 €.

Ainsi est-il proposé au Conseil Municipal d'accorder à ces deux associations des subventions pour un montant total de **27 062 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations

avec les administrations,

**VU** les demandes de subventions formulées auprès de la Ville de Metz par les associations socioéducatives messines,

**VU** les avenants et conventions d'objectifs et de moyens liant la Ville de Metz et les associations socioéducatives messines,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions socioéducatives dans les quartiers, d'encourager le développement du lien social et toutes les formes de solidarité, de favoriser l'animation des quartiers,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées pour un montant total de **27 062 €** :

CENTRE CULTUREL DE QUEULEU

Soutien aux travaux d'études d'accessibilité du bâtiment  
et remplacement de la chaudière

21 462 €

KAIROS

Aide à l'achat d'un véhicule neuf places

5 600 €

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions
--